

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 11 avril 2016, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard , conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Georges Piché, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Martine Charron, secrétaire-trésorière adjointe

ÉTAIT ABSENT

Monsieur:

Mario Léonard , conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2016-04-089

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

2016-04-090

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MARS 2016

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 mars 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 mars 2016 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2016-04-091

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2016-04

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à

l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2016, afin de transférer les sommes nécessaires aux postes budgétaires indiqués dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2016-04-092 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 14 mars 2016 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	138 665.65 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	10 462.73 \$
AUTRES DÉPENSES	73 587.20 \$
TOTAL DU MOIS	227 715.58 \$

ADOPTÉE

2016-04-093 ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Gilbert Pilote, maire et Monsieur Normand Bélanger, directeur général soient autorisés à signer l'entente entre la Croix-Rouge et la Municipalité de Ferme-Neuve concernant les services aux sinistrés et de verser la somme de 445.44 \$ de contribution pour 2016-2017.

ADOPTÉE

2016-04-094 APPEL D'OFFRE - PROJET DE FIBRE OPTIQUE AU 70, 12E RUE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de service de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour le rebranchement de la fibre optique entre l'hôtel de ville au 125, 12e Rue et le 70, 12e Rue telle que décrite dans sa correspondance du 11 mars 2016.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'offre de service pour le rebranchement de la fibre optique entre l'hôtel de ville au 125, 12e Rue et le 70, 12e Rue, et de payer la somme de 2 333.77 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2016-04-095 RIDL - RAPPORT ANNUEL 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le rapport de mission d'examen et les états financiers au 31 décembre 2015 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre soient acceptés et déposés aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

2016-04-096 NOMINATION AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DÉSIGNÉ POUR LE PRMD

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Diane Sirard soit désignée au poste d'administrateur par le conseil municipal pour représenter la municipalité sur le conseil d'administration du Parc Régional Montagne du Diable.

ADOPTÉE

2016-04-097 COOPÉRATIVE DE SANTÉ - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-02-033

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution adoptée le 8 février 2016 et portant le numéro 2016-02-033 soit modifiée et que les paragraphes 2 et 3 se liront dorénavant comme suit :

"**QUE** le montant de 198 500 \$ soit prit à même le fonds de roulement et sera remboursable sur un terme de 10 ans au montant de 19 850 \$ par année."

ADOPTÉE

2016-04-098 PAIEMENT DU SECOND VERSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ÉQUIPEMENT POSTAL

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 1 034.00 \$ soit versée comme second versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat du compteur postal.

ADOPTÉE

2016-04-099 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MT-LAURIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le rapport de mission d'examen et les états financiers au 31 décembre 2015 de l'Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve,

soient acceptés et déposés aux archives de la municipalité.

QUE le solde du déficit de l'année 2015 de 1 877.00 \$ soit versé à l'Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2016-04-100 CONGRÈS ADMQ 2016

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général, Monsieur Normand Bélanger soit autorisé à assister et participer au congrès de l'ADMQ 2016 qui se déroulera les 15, 16 et 17 juin 2016, à Québec.

QUE les frais d'inscription, de repas et de séjour soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

2016-04-101 MAISON LYSE-BEAUCHAMP

CONSIDÉRANT que suite à la discussion du mercredi 16 mars 2016 avec Monsieur Gilles Piché du Groupe Piché, celui-ci propose de solliciter les 17 maires de la MRC d'Antoine-Labelle, dans le cadre de la campagne de financement de la Maison Lyse-Beauchamp;

CONSIDÉRANT que la Maison Lyse-Beauchamp est implantée depuis plus de 20 ans dans la MRC d'Antoine-Labelle et répond à de réels besoins et offre un continuum de services;

CONSIDÉRANT que la Maison Lyse-Beauchamp est la seule ressource certifiée dans les Hautes-Laurentides, cette ressource d'impact agit comme un agent de transformation social dans le sens de l'amélioration du tissu social de la MRC;

CONSIDÉRANT que nous appuyons la Maison Lyse-Beauchamp dans sa campagne de financement auprès des instances gouvernementales, municipales et de ses partenaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie la mission de la Maison Lyse-Beauchamp.

ADOPTÉE

2016-04-102 SUBVENTION MAISON LYSE-BEAUCHAMP

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 1 400 \$ soit versée à la Maison Lyse-Beauchamp à titre de subvention 2016.

ADOPTÉE

2016-04-103 PROMO-SANTÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité verse la somme de 696.00 \$ à Promo-Santé à titre de remboursement pour activités non réalisées.

ADOPTÉE

2016-04-104 PARC RÉGIONAL - SUBVENTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à verser la somme de 18 850 \$ au Parc Régional Montagne du Diable à titre de subvention qui sera prise à même les surplus accumulés 2014.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2016-04-105 COMMISSION DE TOPONYMIE - CHEMIN DU LAC-DES-PIONNIERS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE suite à la demande de la Commission de toponymie, la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à utiliser les normes d'écriture et d'utiliser la graphie suivante concernant le chemin du Lac-des-Pionniers, puisque le nom exact du lac est Lac des Pionniers et non Lac-Pionniers.

ADOPTÉE

2016-04-106 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DÉROGATION MINEURE DU 75, CHEMIN DU LAC OUELLETTE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Lorraine Bélec et invite la population à se prononcer;

La secrétaire-trésorière adjointe fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement de la future galerie qui sera située à 16.73 mètres au lieu de 18 mètres tel que prescrit au règlement numéro 23 concernant la marge de recul du lac pour la zone REC-04;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 23 mars 2016, portant le numéro de CCU-163-03-16;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Lorraine Bélec afin de permettre l'empiètement de la future galerie qui sera située à 16.73 mètres au lieu de 18 mètres, comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 24 février 2016, et portant le numéro de minute 6281, le tout pour le 75, chemin du Lac Ouellette portant le numéro de lot 5 090 990, au cadastre du Québec, zone REC-04.

ADOPTÉE

2016-04-107

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DÉROGATION MINEURE DU 391, 11E RUE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Angèle Brière et invite la population à se prononcer;

La secrétaire-trésorière adjointe fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement de la résidence située à 3.87 mètres et son autre coin situé à 3.92 mètres au lieu de 7.5 mètres imposé à la marge de recul avant;

Le tout tel que spécifié au règlement n° 23 relatif au zonage pour la zone COM-08.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 23 mars 2016, portant le numéro de CCU-164-03-16;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Angèle Brière afin de permettre l'empiètement de la résidence située à 3.87 mètres et son autre coin situé à 3.92 mètres au lieu de 7.5 mètres imposé à la marge de recul avant comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 9 février 2016, et portant le numéro de minute 11 569, le tout pour le 391, 11e Rue, portant le numéro de lot 5 113 375, au cadastre du Québec, zone COM-08.

ADOPTÉE

2016-04-108

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DÉROGATION MINEURE DU 7, MONTÉE BASKATONG

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Éric Meilleur et invite la population à se prononcer;

La secrétaire-trésorière adjointe fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre que la future résidence ait une moyenne de pente des versants de 2/12 au lieu de 4/12 imposé au règlement 23 de l'article 7.3.4.3.

Le tout tel que spécifié au règlement n° 23 relatif au zonage pour la zone RES-13.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 23 mars 2016, portant le numéro de CCU-165-03-16;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Éric Meilleur afin de permettre que la future résidence ait une moyenne de pente des versants de 2/12 au lieu de 4/12 imposé au règlement 23 de l'article 7.3.4.3. comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Guy Létourneau, arpenteur-géomètre, en date du 17 mars 2016, et portant le numéro de minute 8 597, le tout pour le 7, montée Baskatong, portant le numéro de lot 5 607 400, au cadastre du Québec, zone RES-13.

ADOPTÉE

2016-04-109

DEMANDE D'AUTORISATION D'OPÉRER UNE FOURRIÈRE

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en oeuvre des dispositions règlementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que ces dispositions du Code de sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de l'entreprise 9308-4564 Québec inc. RX Performance;

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9308-4564 Québec inc. RX Performance pourra desservir entre autres, *la Sûreté du Québec*, et *Contrôle routier Québec (SAAQ)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal désigne l'entreprise 9308-4564 Québec inc. RX Performance propriété de Yan Latendresse à opérer une fourrière d'autos au 53, Route 309 Sud à Ferme-Neuve, J0W 1C0, et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

QUE l'entreprise 9308-4564 Québec inc. RX Performance devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au *Guide de gestion des véhicules saisis* produit par la Société.

QUE les installations de l'entreprise 9308-4564 Québec inc. RX Performance devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité.

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉE

2016-04-110 DEMANDE POUR UN ABRI TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT que le garage des demandeurs a subi des dommages qui leur permettait de remiser tracteur, véhicule tout terrain, chaloupe et autres équipements;

CONSIDÉRANT que la demande d'utilisation est pour un abri temporaire;

CONSIDÉRANT le temps qu'il faut pour démolir et rebâtir un nouveau garage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Chantal Dugas et Monsieur André Lanthier soient autorisés à ériger temporairement un abri de type *Tempo* afin de servir de remise, le temps de la construction du nouveau garage.

QUE la municipalité donne jusqu'au 31 octobre 2017 l'usage de cet abri. Après cette date, l'abri temporaire devrait être enlevé.

ADOPTÉE

2016-04-111 DOSSIER RICHARD MEILLEUR (2)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve avait adopté la résolution 74-03-13 afin d'autoriser la dérogation mineure CCU-69-02-13;

CONSIDÉRANT que dans la résolution 74-03-13 le conseil municipal donnait une date limite afin que Monsieur Meilleur se conforme aux exigences municipales;

CONSIDÉRANT que ces délais sont dépassés et que la correspondance a été envoyée à Monsieur Meilleur l'informant de cette situation;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire donner à Monsieur Meilleur une dernière chance de se conformer à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal après entente avec Monsieur Éric Meilleur,

représentant de Monsieur Richard Meilleur, informe ceux-ci qu'une nouvelle date limite est fixée par le conseil municipal, soit le 31 octobre 2016 et que le règlement de zonage devra être respecté en tout point.

ADOPTÉE

2016-04-112 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-21

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 23-21 visant la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

2016-04-113 ACQUISITION DU CHEMIN NIBI

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat d'acquisition d'une section du chemin Nibi (lots 5 090 386, 5 090 389, 5 090 391, 5 090 395, 5 090 399, 5 090 402, 5 090 412, 5 090 415, 5 090 418, 5 090 419, 5 090 427, 5 090 441 et 5 090 443) avec le Club corporatif international inc. et Windigo SEC. pour la somme de 1.00 \$.

QUE les frais reliés à la transaction seront assumés par l'Agence de développement de Ferme-Neuve.

QUE Me Jacinthe Fex, notaire soit mandatée à préparer le contrat.

ADOPTÉE

2016-04-114 ACQUISITION DU CHEMIN DES DOMAINES

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat d'acquisition du chemin des Domaines lots 5 090 594 et 5 090 591 du cadastre du Québec avec le Club corporatif international inc. pour la somme de 1.00 \$.

QUE les frais reliés à la transaction seront assumés par l'Agence de développement de Ferme-Neuve.

QUE Me Jacinthe Fex, notaire soit mandatée à préparer le contrat.
DE PLUS, il est résolu qu'il n'y aura pas d'entretien d'hiver ou d'été de la part de la municipalité sur cette section de chemin tant et aussi longtemps que le conseil ne jugera pas rentable celle-ci.

ADOPTÉE

2016-04-115

ACQUISITION DES CHEMINS DU LAC-DES-PIONNIERS ET DE LA RIVE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 2015-12-328 adoptée lors de l'assemblée du 14 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que la compagnie Saboca inc. désire céder des rues connues sous le cadastre 5 090 380, 5 090 382, 5 090 383, 5 090 384, et 5 849 201;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire prendre à sa charge lesdits cadastres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution portant le numéro 2015-12-328 soit abrogée et remplacée par la présente et qui se lira comme suit :

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat d'acquisition pour les rues (cadastre 5 090 380, 5 090 382, 5 090 383, 5 090 384, et 5 849 201), soit : le chemin du Lac-des-Pionniers et le chemin de la Rive avec la compagnie Saboca inc. pour la somme de 1.00 \$. Les frais de notaire, d'enregistrement, d'arpenteur-géomètre et de lotissement sont à la charge de Saboca inc.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 113-11

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Mario Lachaine qu'il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 113, relatif à la circulation et le stationnement.

2016-04-116

FORMATION SIGNALEUR EN LIGNE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à inscrire son personnel pour la formation de signaleur.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RELATIF À UN EMPRUNT DE 1 700 000 \$ POUR DÉFRAYER LE COÛT DES TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Mario Lachaine, qu'il présentera ou fera présenter à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt au montant de 1 700 000 \$ pour défrayer le coût des travaux d'amélioration du réseau routier local.

2016-04-117

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande une subvention pour le réseau routier municipal dans le cadre du budget discrétionnaire, au député de Labelle Monsieur Sylvain Pagé.

QUE la présente demande de subvention est faite pour des travaux à être réalisés dans le secteur rural, soit à la montée Baskatong.

QUE les travaux consistent en l'amélioration de chaussées, protection de routes (bordure, accotement, etc.), drainage et égouts pluviaux pour un montant de 60 000 \$.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 94 (INCENDIE DE VÉHICULE AUTOMOBILE ET DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION)

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard qu'elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 94 concernant l'intervention du service des incendies de la Municipalité de Ferme-Neuve lors de l'incendie d'un véhicule automobile et fixant les tarifs pour de telles interventions, ainsi que les tarifs payables lors de l'utilisation des pinces de désincarcération.

2016-04-118

DÉMISSION D'UN POMPIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil prend acte de la démission de Monsieur Robert Lépine à titre de pompier.

QUE le conseil désire le remercier pour son implication passée au sein du corps des pompiers de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2016-04-119

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 11 avril 2016 soit levée, il est 20 h 42.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

MARTINE CHARRON,
Secrétaire-trésorière adjointe